



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

- Séance du 19 juin 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Seyses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seyses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 19

**Absents avec
procuration : 10**

**Absents sans
procuration : /**

Votants : 29

Date de convocation : 13/06/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
20/06/2025**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Vincent SOUBIRON, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

Absents

**excusés avec
procurations :**

Magali PATINET à Didier ZERBIB, Françoise BARRERE à Marie-Ange KOFFEL, Orlane LABAT à Philippe STREMLER, Morgane CARRA à Xavier BERLUTEAU, Valentin DE MUER à Malika BENSOUCI, Nathalie CARLES-SALMON à Vincent SOUBIRON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Philippe RIGAL, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ.

Secrétaire : Magalie GRANDSIMON

<p>N° DEL/2025-4-10</p> <p>Création d'un emploi à temps non complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM, tous grades)</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L. 332-8.2°.</p> <p>Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p> <p>Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.</p> <p>Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.</p> <p>Considérant que suite à l'ouverture du nouveau groupe scolaire et à la création sur la commune d'une classe supplémentaire en école maternelle, il est proposé de créer l'emploi d'assistante maternelle sur le cadre d'emploi des ATSEM sur l'ensemble des grades afin de conserver la politique actuelle d'avoir une ATSEM par classe, et ainsi permettre aux élèves d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.</p>
---	---

N° DEL/2025-4-10

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De créer** un emploi à temps non complet de 28 heures hebdomadaires sur le cadre d'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) pouvant être occupé sur les grades ATSEM principal 2^{ème} classe et ATSEM principal 1^{ère} classe.
- **D'indiquer** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2[°] précité ; l'agent devra justifier une expérience dans ce domaine, avoir a minima le diplôme de CAP petite enfance, et sa rémunération sera calculée sur la base d'un échelon de l'échelle indiciaire d'un grade d'ATSEM.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **D'actualiser** le tableau des emplois en conséquent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Magalie GRANDSIMON


